## **RETROCHAP**

# Compte rendu du Comité de Direction En date du 16 décembre 2020



Sont excusés : Daniel **BADAN**, Jean **HUE**. Les autres membres du Comité de Direction sont présents. Le Comité se déroule en un lieu privé et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le Président, Raymond **ADAMCZYK**, ouvre la séance à 17 h 00, rappelle l'ordre du jour adressé le 1<sup>er</sup> décembre par mail à tous les membres du Comité avec l'ensemble des pièces qui seront présentées et portées au débat en séance, à l'exception de la situation financière à fin novembre en cours d'élaboration à la date d'envoi. Le Président déroule cet ordre du jour en ouvrant librement les débats.

#### 1- Adoption du PV du CD du 2 octobre 2020

Le compte rendu du Comité de Direction du 2 octobre 2020 a été transmis à l'ensemble des membres du Comité et n'a donné lieu à aucune observation. Aucune remarque n'étant soulevée en séance, le compte-rendu valant procès-verbal est adopté.

#### 2- Examen des statuts et toilettage éventuel de certains articles

Après exposé de la grille d'examen des statuts qui était jointe à l'ordre du jour du Comité et différents échanges intervenus en séance, il apparaît nécessaire aux membres du Comité d'apporter aux statuts de RETROCHAP des modifications susceptibles de permettre à l'association de faciliter le recours à des financements externes, publics ou privés, et également de tenir compte de l'évolution du contexte de déroulement des activités et du fonctionnement. Ainsi seront soumises à la prochaine Assemblée Générale, les modifications des articles suivants des statuts de RETROCHAP:

<u>ARTICLE 1</u>: l'objet de l'association serait précisé afin de spécifier deux caractéristiques portées depuis toujours au travers de l'ensemble de ses activités, soit d'une part la possibilité pour tous de devenir membre et d'autre part l'aspect culturel diffusé dans le domaine de l'automobile d'époque.

L'objet social amendé proposé à l'Assemblé Générale serait rédigé comme suit : « Partager et diffuser à tous la passion et la culture des véhicules anciens quelle qu'en soit la nature ».

ARTICLE 3: cet article traite de la perte de la qualité de membre de l'association. Le Comité propose de faire évoluer sa rédaction à la fois pour tenir compte de l'usage et pour refléter les dispositions de l'article 2 des statuts en ce qui concerne le bon comportement de chaque adhérent. L'article 3 des statuts serait modifié comme suit : « La qualité de membre se perd par la démission, par le non-paiement de la cotisation de la cotisation annuelle au 31 mars de l'année à laquelle se rapporte la cotisation. Elle se perd également, sauf recours devant l'Assemblée Générale, par radiation prononcée par le Comité de Direction pour motifs graves, notamment un comportement inapproprié, discriminatoire ou outrageant quel qu'il soit ».

ARTICLE 6 : Cet article traite pour partie des conditions à remplir pour accéder au Comité de Direction de l'association. Le Comité propose

- de supprimer le caractère secret systématique de désignation des membres Comité de Direction par l'Assemblée Générale,
- de porter de 16 à 18 ans l'âge requis pour intégrer le Comité de Direction,
- de porter à un an, au lieu de 6 mois, la durée d'adhésion nécessaire pour intégrer le Comité de Direction.

Suivant cette proposition, l'article 6 des statuts serait partiellement modifié comme suit :

- au deuxième alinéa « Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin uninominal pour quatre ans par l'Assemblée Générale sous réserve qu'un vote secret n'ai pas été demandé par écrit par un adhérent votant trois jours au moins avant la date de l'Assemblée ».
- au septième alinéa « Est éligible au Comité de Direction toute personne de nationalité française, âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection...membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de leurs cotisations ».

#### 3- Agrément des nouveaux membres de l'association depuis le 01 janvier 2020

Depuis le début de l'année 2020, Rétrochap a enregistré 18 nouvelles adhésions, 8 en janvier, 5 en février, 2 en juin et 3 en septembre. Le Comité de Direction agrée ces 18 nouveaux membres qui seront invités à participer à la prochaine Assemblée Générale. Toutefois les membres ayant adhéré après le 30 juin 2020 n'y disposeront pas de droit de vote, ceci conformément aux dispositions statutaires de l'association.

# 4- Prise d'acte des membres de l'association au 31/12/2019 n'ayant pas acquitté leur cotisation 2020 malgré les relances effectuées.

Le Comité de Direction prend acte avec regret que 12 membres de RETROCHAP en 2019 n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2020. Il est probable que le contexte sanitaire de l'année qui se termine, durant laquelle sept rassemblements mensuels n'ont pu se tenir, soit à l'origine de certains de ces non renouvellements. Les membres du Comité espèrent que bon nombre des 12 membres concernés retrouveront notre association en 2021.

#### 5- Information sur la mise à jour des garanties souscrites au contrat d'assurance MAIF

Lors du précédent Comité de Direction une discussion est intervenue quant à l'adéquation des activités de l'association avec l'application des garanties d'assurance souscrites. Le Président et le secrétaire ont proposé d'examiner la police pour discussion et adaptation éventuelle avec l'assureur. Cet examen a été mené en novembre dernier et se traduit par l'étalonnage de la police d'assurance souscrite à la MAIF dont les principales caractéristiques ont été reprises dans une « grille d'interrogations utiles » jointe avec l'ordre du jour du présent Comité.

Denis **DEMEULENAERE** présente la grille d'interrogations utiles au regard du toilettage de la police réalisé en novembre avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le contrat d'assurance a été souscrit en 2013 alors qu'à l'époque RETROCHAP recensait moins de 50 adhérents, ce qui la plaçait au regard de la

MAIF dans le première tranche (de 1 à 50) d'un contrat d'assurance « associations ». A ce jour nous devons nous placer dans la tranche de 101 à 200 adhérents, ce qui porte la cotisation annuelle à 375,58 € pour 2021. A la suite de la présentation de la grille évoquée ci-dessus le Comité de Direction a relevé la qualification des bénéficiaires des garanties, soit « Outre l'association, toute personne physique qui, dans le cadre des activités de l'association administre, gère, anime l'association, lui apporte son aide bénévole ou prend part à l'activité en étant membre ou adhérent ». Cette définition pourra amener des précisions utiles notamment sur les bulletins d'inscription aux futurs rallyes.

Un autre point relatif à la 402 en cours de restauration a retenu l'attention du Comité. Il s'agit de l'exclusion des garanties d'assurance de tout véhicule à moteur, même non roulant, y compris des pièces détachées se rapportant à la restauration. Le comité suggère que soient engagées les démarches nécessaires à l'obtention d'un certificat d'immatriculation « non roulant, en cours de restauration » afin que la 402 et ses éléments détachés puissent faire l'objet d'une garantie d'assurance.

### 6- Mise à jour du bail du local dont l'association dispose à BACCON

Le Président Raymond **ADAMCZYK** informe que pour sécuriser les garanties d'assurance au bénéfice du propriétaire et de RETROCHAP il convient de reformuler les termes du bail dont l'association dispose depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Cette adaptation interviendra prochainement avec le Propriétaire, d'ores et déjà informé, afin qu'elle prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Comité prend acte de cette information liée au point précédent.

# 7- <u>Information relative à la suite éventuelle du sinistre matériel survenu le 27/09/2020 avec le fourgon de la commune</u>

Le Président confirme l'information fournie lors du Comité de Direction du 2 octobre dernier. Conformément à la convention de mise à disposition passée avec la commune, seule la franchise supportée par la collectivité pourra être répercutée à RETROCHAP, soit 380 €. Ce montant n'est pas couvert par le contrat d'assurance de l'association en conformité des exclusions figurant au contrat. Au 16 décembre 2020 aucun appel de fonds de la part de la commune n'est intervenu.

#### 8- Informations relatives à l'avancement du projet 402

Lors du précédent Comité de Direction le Président a indiqué les conditions dans lesquelles un spécialiste des 402 était intervenu sur le moteur et le doute que l'équipe avait quant aux éventuels dégâts résiduels de son intervention. Le Président a également indiqué qu'il attendait le devis de l'entreprise CLAISSE sollicitée pour effectuer la peinture de la carrosserie.

Le Président revient chantier par chantier sur l'avancement de la restauration, malheureusement contrarié par le confinement d'automne.

<u>Carrosserie</u>: Les travaux de tôlerie se sont poursuivis de manière satisfaisante, avec le bénéfice de l'expertise de Xavier **GONDOLFF**. Il reste quelques pièces à corriger, notamment les ailes. Mais à l'entrée de l'hiver il faut surtout protéger la caisse et les éléments de tôlerie détachés pour éviter qu'ils ne soient gagnés par la rouille d'ici le printemps. Une séance de travail est programmée en ce sens le 21 décembre prochain.

Sellerie et habillage intérieur : Le travail fastidieux de réfection a débuté par Michèle et Dominique JOUSSET au niveau des sièges. Mais le tissu le plus approchant possible du tissu d'origine n'a pas été trouvé au 12 décembre malgré les multiples recherches. Un échantillon de tissu susceptible de convenir est attendu en provenance de chez CAREFIL la seconde quinzaine de janvier. Cependant il faut prévoir un prix de 57 € du mètre sachant que le besoin total, habillage intérieur compris, porte sur 16 mètres. François COIRARD recommande de poursuivre la recherche et indique notamment le site « Craftin » qui pourrait être consulté.

<u>Peinture</u>: Le devis de l'entreprise CLAISSE a été reçu. Il se chiffre à plus de 5 000 €, ce qui n'est pas compatible avec le budget. Les autres entreprises consultées ont décliné ou n'ont pas répondu. En conséquence l'équipe opérationnelle sur la restauration considère que la peinture pourrait être réalisée en interne à BACCON. Pour l'instant cette piste est privilégiée mais devra être confirmée dès la reprise des travaux en début de printemps 2021.

<u>Moteur</u>: les dégâts occasionnés lors du démontage rapide par le spécialiste 402, point évoqué plus haut, ont pu être rattrapés par Jean Marc **BRISSARD**. Par ailleurs grâce aux recherches menées par Jean Pierre **DAZY** une commande de quatre pistons neufs munis de segments a été faite auprès d'une entreprise spécialisée pour un montant de 875 €. Ces pistons devraient nous être livrés en janvier prochain ce qui permettra d'enclencher le remontage du moteur. En conclusion les perspectives d'avancement et de finalisation de ce chantier sont bonnes.

#### 9- Informations relatives au rallye programmé en mai 2021 en Bretagne

Le rallye organisé par Claudine **BOUTELOUP** et Alain **BOBAULT** en Bretagne vient en substitution de celui qui n'a pu avoir lieu en Auvergne au printemps 2020 du fait du confinement. Les inscriptions faites depuis 2019 pour le séjour en Auvergne et les acomptes versés, sont reportés sur le séjour en Bretagne ou remboursés aux personnes l'ayant souhaité.

L'économie du projet est donc pluriannuelle sur trois années, de 2019 à 2021 et présente un solde excédentaire provisoire à reporter en 2021, année de déroulement du rallye. Au 30 novembre 2020 ce solde créditeur s'élevait à 4 622,28 €. Compte tenu des acomptes reçus en décembre, au 16 décembre ce solde s'élève à 5 322,28 € qui doit comptablement être reporté sur l'exercice 2021.

Claudine **BOUTELOUP** indique qu'un restaurant doit être recontacté et espère que le contexte actuel qui impacte lourdement les restaurateurs n'amènera pas à la fermeture certains établissements auprès desquels les réservations ont été faites.

#### 10- Informations sur la situation financière de l'association à fin novembre 2020

Denis **DEMEULENAERE** distribue en séance une note d'information sur la situation financière de l'association au 30 novembre 2020 et la commente.

Lors du Comité de Direction du 2 octobre dernier la situation comptable à fin août 2020 a été présentée. Le résultat comptable brut après 8 mois d'exercice présentait un solde excédentaire de 9 179, 62 € dont la signification est toute relative vu l'absence d'intégration du traitement de fin d'année des produits perçus d'avance relatifs à la sortie « Bretagne » programmée en 2021 et l'engagement des dépenses restant à intervenir pour la restauration de la 402.

Au 30 novembre 2020, en comparaison par rapport à fin août le solde comptable brut ressort excédentaire de 7 833,54 € comme repris dans le tableau ci-après par secteur

RETROCHAP - Synthèse par activité
EVOLUTION DU REEL DEPUIS FIN 08/2020 (sans traitement de fin d'année pour Auvergne/Bretagne)

FIN DE MOIS:	nov-20					
Budget 2020 par activités	Réel fin 08 emplois	REEL fin 11 emplois	Réel fin 08 ressources	REEL fin11 ressources	Réel fin 08 résultat	REEL fin 11/2020
Fonctionnement général	2 553,62 €	2 949,79 €	4 300,00 €	4 330,00 €	1 746,38 €	1 380,21 €
Rassemblements de véhicules anciens	1 115,08 €	1 372,75 €	1 672,17€	1 672,17 €	557,09€	299,42 €
Restauration de véhicules d'époque	3 531,49 €	5 075,47 €	8 830,00 €	9 027,26 €	5 298,51 €	3 951,79 €
Organisatiion de rallyes champêtres	3 657,64 €	6 819,66 €	3 610,00€	6 746,50 €	-47,64€	-73,16 €
Organisation de manifestations locales	1 665,72 €	1 665,72 €	1 791,00€	1 791,00 €	125,28€	125,28€
Hors activité yc investissements	0,00€	- €	0,00€	- €	0,00€	0,00€
Subventions	0,00 €	- €	1 500,00 €	2 150,00 €	1 500,00 €	2 150,00 €
TOTAUX ACTIVITE	12 523,55 €	17 883,39 €	21 703,17 €	25 716,93 €	9 179,62 €	7 833,54 €
TOTAUX yc hors activité	12 523,55 €	17 883,39 €	21 703,17€	25 716,93 €	9 179,62 €	7 833,54 €

Sur cette base et après traitement de fin d'année et des dépenses de décembre, notamment pour la restauration de la 402, l'estimation d'atterrissage économique en fin décembre s'établit à un résultat excédentaire de 1 280,03 € suivant tableau ci-après.

RETROCHAP - Synthèse par activité
ATTERRISSAGE 2020 - estimation au 10/12/2020

FIN DE MOIS :	déc-20					
ATTERRISSAGE A FIN 2020	Estimation 08/2020 emplois	Estimation 11/2020 emplois	Estimation 08/2020 ressources	Estimation 11/2020 ressources	Estimation 08/2020 résultat	Estimation 11/2020 résultat
Fonctionnement général	3 653,62 €	3 621,81 €	4 450,00 €	4 370,00 €	796,38€	748,19€
Rassemblements de véhicules anciens	2 115,08 €	1 622,75 €	3 273,50 €	1 672,17 €	1 158,42 €	49,42 €
Restauration de véhicules d'époque	9 876,49 €	6 324,68 €	9 151,67 €	9 027,26 €	-724,82€	2 702,58 €
Organisatiion de rallyes champêtres	10 027,64 €	7 119,66 €	5 553,01 €	2 624,22 €	-4 474,63 €	-4 495,44 €
Organisation de manifestations locales	1 665,72 €	1 665,72 €	1 791,00 €	1 791,00 €	125,28€	125,28€
Hors activité yc investissements	0,00€	- €	0,00€	- €	0,00€	0,00 €
Subventions	0,00€	- €	2 150,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €
TOTAUX ACTIVITE	27 338,55 €	20 354,62 €	26 369,18 €	21 634,65 €	-969,37 €	1 280,03 €
TOTAUX yc hors activité	27 338,55 €	20 354,62 €	26 369,18 €	21 634,65 €	-969,37€	1 280,03 €

Les membres du Comité de Direction prennent acte de ces données.

#### 11- Programme prévisionnel 2021

Le Président présente rapidement le programme prévisionnel 2021 pour lequel il convient de

marquer des réserves en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions administratives qui en découlent. Le résumé de ce programme est repris dans le tableau ci-après :

#### 12- Proposition de budget 2021

Une note de présentation du budget 2021 a été jointe à l'ordre du jour du Comité de Direction adressé le 1<sup>er</sup>

### **PROGRAMME PREVISIONNEL 2021**

Les zones grisées sont des jours de vacances scolaires

dimanche 24 janvier	RDV Béraire
dimanche 28 février	RDV Béraire
dimanche 21 mars	rallye AFTEC
dimanche 28 mars	RDV Béraire
dimanche 25 avril	RDV Béraire
dimanche 2 mai	rallye du Muguet
du 13 au 16 mai	rallye en Bretagne
dimanche 23 mai / Pentecôte	RDV Béraire
mercredi 2 juin	déplacement à Rétromobile
dimanche 13 juin	rallye des avant-guerre
dimanche 27 juin	RDV Béraire
dimanche 18 juillet	traversée d'Orléans?
dimanche 25 juillet	RDV Béraire
dimanche 22 août	RDV Béraire
samedi 28 août	Fête du Pont à Meung sur Loire
dimanche 19 septembre	sortie Patrimoine
dimanche 26 septembre	RDV Béraire
dimanche 17 octobre	rallye des chataignes
dimanche 24 octobre	RDV Béraire
dimanche 7 novembre	Loto ?
dimanche 28 novembre	RDV Béraire
samedi 12 décembre	rallye des Lumières
dimanche 26 décembre	RDV Béraire

décembre à chacun des membres. Les données de ce budget ainsi que son contexte sont exprimés ci-après.

L'article 13 des statuts de l'association stipule que « le budget annuel est adopté par le Comité de Direction avant le début de l'exercice », soit avant le 31 décembre pour, selon l'usage, être présenté à l'Assemblée Générale en début d'année suivante.

Chacun peut se douter qu'après une année 2020 très perturbée par la crise sanitaire, le déroulement des activités de Rétrochap au cours de l'année 2021 pourrait également pâtir de quelques contretemps. Mais impossible à ce jour d'en prévoir ni l'ampleur ni le calendrier. Ainsi il est possible que l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice écoulé et sur le budget 2021 ne puisse physiquement se tenir au 1<sup>er</sup> semestre, voire avant le 30 juin 2021. Dans ce cas les résolutions pourraient être votées par correspondance avant cette date sur la base de dossiers de présentation préalablement adressés aux membres de l'association.

Dès lors il sera probablement réaliste de procéder au premier trimestre 2021 à la première actualisation du budget, tout en gardant trace d'une projection annuelle au « fil de l'eau » afin de mesurer l'incidence des contretemps intervenus et prévus.

C'est cette projection annuelle « au fil de l'eau » qui est chiffrée dans la présente version du projet de budget 2021 suivant les tableaux de synthèse qui suivent.

- au regard du détail du budget 2020 soumis et adopté par l'assemblée générale de janvier dernier.

PROJECTION BI 2021 SUR BASE :	15/11/2020		PROJECTION A FIN	déc-21	
CHARGES	Budget 2021	Budget 2020 AG	PRODUITS	Budget 2021	Budget 2020 AG
4cv	- €	250,00 €	4cv	- €	
Achat matérie l	196,65€	800,00€	Achat matériel	- €	
Assurances et cotisations	773,87€		Assurances et cotisations	- €	
Auvergne / Bretagne	13 812,28 €	11 700,00 €	Auvergne /Bretagne	13 812,28 €	6 300,00€
Bourse de Baule	- €		Bourse de Baule	150,00 €	
Bourse exposition	2 797,30€	2 500,00 €	Bourse exposition	3 500,00 €	3 500,00€
Buffet AG	980,00€		Buffet AG	1 110,00 €	1500,00€
Communication	1 431,18 €	1 200,00 €	Communication	- €	
Cotisations adhérents	- €		Cotisations adhérents	3 620,00 €	3 600,00€
Divers	264,25€	1 600,00 €	Divers	- €	1 500,00€
Fête du Pont	232,50€	200,00€	Fête du Pont	800,00€	800,00€
Fonctionnement	1803,56€	2 200,00 €	Fonctionnement	50,00 €	
Frais et incidents bancaires	16,14€	100,00€	Frais et incidents bancaires	- €	
Loto - Galette	617,71€		Loto - Galette	1 238,00 €	
Loyers local Baccon	660,00€	660,00€	Loyers local Baccon	303,00 €	240,00€
Rallye des Joncquilles	2 711,62 €		Rallye des Joncquilles	2 590,00 €	
Rallye des lumières	1 400,00 €	1 500,00 €	Rallye des lumières	2 500,00 €	2 500,00€
Rallye du muguet	2 709,51€		Rallye du muguet	2 590,00 €	
Rallyes d'automne	5 470,00 €	8 500,00 €	Rallyes d'automne	5 180,00 €	9 000,00€
Rallyes promenades	- €		Rallyes promenades	- €	
rdv mensuels	3 059,09 €	2 800,00 €	rdv mensuels	5 073,50 €	5 000,00€
Restauration 402	8 225,81 €	5 000,00 €	Restauration 402	2 500,00 €	2 670,00€
Sortie Rétromobile	658,31€		Sortie Rétromobile	553,00 €	
Subvention autre	- €		Subvention autre	1 500,00 €	1500,00€
Subvention FDVA	- €		Subvention FDV A	- €	
Subvention La Chapelle	- €		Subvention La Chapelle	750,00 €	900,00€
TOTAUX CHARGES	47 819,78 €	39 010,00 €	TOTAUX PRODUITS	47 819,78 €	39 010,00 €

#### par secteurs d'activité

RETROCHAP - Synthèse par activité										
BUDGET 2021										
FIN DE MOIS :	déc-21									
Budget 2020 par activités	Budget Révisé 2020 Emplois	Budget 2021 Emplois	%	Budget Révisé 2020 Ressources	Budget 2021 Ressources	%	Budget révisé 2020	Budget 2021		
Fonctionnement général	3 653,62 €	4 004,25 €	109,6%	4 450,00€	4 780,00 €	107,4%	796,38€	775,75€		
Rassemblements de véhicules anciens	2 115,08 €	3 115,08 €	147,3%	3 273,50€	5 073,50 €	155,0%	1 158,42€	1 958,42 €		
Restauration de véhicules d'époque	9 876,49 €	9 347,42 €	94,6%	9 151,67€	2 953,00 €	32,3%	-724,82€	-6 394,42 €		
Organisatiion de rallyes champêtres	10 027, 64 €	27 047,21 €	269,7%	5 553,01€	26 672,28 €	480,3%	-4 474,63€	-374,93 €		
Organisation de manifestations locales	1 665, 72 €	4 305,82 €	258,5%	1 791,00€	6 091,00 €	340,1%	125, 28€	1 785,18 €		
Hors activité yc investissements	0,00€	- €		0,00€	- €		0,00€	0,00€		
Subventions	0,00 €	- €		2 150,00 €	2 250,00 €	104,7%	2 150,00 €	2 250,00 €		
TOTAUX ACTIVITE	27 338,55 €	47 819,78 €	174,9%	26 369, 18 €	47 819,78 €	181,3%	-969,37€	0,00€		
TOTAUX yc hors activité	27 338,55€	47 819,78 €		26 369,18€	47 819,78 €	·	-969,37 €	0,00€		

Les lignes budgétaires inscrites en 2021, en dépenses et en recettes, pour la restauration de véhicules d'époque, affichent un déséquilibre apparent de près de 6 400 € du fait rattachement dans ces lignes des seules recettes directes, le solde étant financé par les autres ressources parmi lesquelles les subventions.

Le budget 2021 ressort en équilibre à 47 819,78 € (valorisation en centimes découlant de l'exact maintien en valeur des dépenses récurrentes comptabilisées en 2020) contre 39 010,00 € dans le budget 2020 adopté par l'Assemblée Générale en janvier 2020.

Les membres du Comité de Direction prennent acte de ce budget et valident son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tout en reconnaissant qu'il pourra y être adjoint une version actualisée en fonction de la connaissance des contraintes effectives qui auront pu ou devront s'imposer à RETROCHAP en lien avec la situation sanitaire. Dans ce cas le budget « au fil de l'eau » servira de base de comparaison pour l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur l'économie de l'association.

#### 13- Fixation du montant unitaire de la cotisation 2021

Les membres du Comité insistent sur le fait que la cotisation annuelle n'est pas la contrepartie d'une prestation de service. De ce fait elle n'est en aucun cas proportionnelle à l'intensité des activités durant l'année, ceci d'autant plus si une amputation du programme de ces activités résulte de décisions administratives générales.

Le Comité de Direction propose à la prochaine Assemblée Générale de maintenir à 30 € le prix de la cotisation annuelle 2021 tout en précisant que seuls les nouveaux adhérents qui s'inscriront à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pourront bénéficier d'un tarif réduit à 10 € au titre de l'année 2021.

#### 14- Modalités et calendrier de mise en œuvre de l'Assemblée Générale

Les directives administratives liées à la crise sanitaire rendent improbable la tenue de l'Assemblée Générale en janvier 2021 selon le dispositif habituel.

Depuis avril 2020, les Assemblées Générales des associations, même en contradiction de leurs statuts, peuvent se tenir à distance, notamment en visioconférence avec vote numérique via une plateforme internet spécialisée. Cette disposition semble difficile à mettre en œuvre pour ce qui concerne RETROCHAP.

Une circulaire vient d'autoriser en complément jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 le vote par correspondance sur la base d'un dossier adressé préalablement aux membres des associations. Un décret précisant le mode opératoire afférent à cette procédure est attendu en fin d'année.

De plus depuis le 16 décembre, date du Comité de Direction, une information nous a été communiquée en provenance de la Préfecture stipulant que jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 les Assemblées Générales des associations ne sont autorisées en « présentiel » qu'en cas d'impossibilité de mettre en œuvre une des procédures alternatives.

Le Président et le secrétaire de RETROCHAP suivent cette question et reviendront au premier trimestre 2021 vers le Comité de Direction pour décider des modalités de mise en œuvre de l'Assemblée Générale qu'il est souhaitable de tenir au cours de ce premier trimestre 2021.

#### 15- Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle

Conformément aux dispositions statutaires, le Comité de Direction arrête les points ci-après à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

- 1. Introduction et présentation du déroulement de l'AG
- 2. Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé
- 3. Présentation et approbation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé
- 4. Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice écoulé
- 5. Présentation et approbation du budget 2021
- 6. Fixation de la cotisation annuelle
- 7. Présentation des modifications projetées des statuts de l'association et approbation de ces modifications
- 8. Mouvements éventuels dans la composition du CD, notamment liés aux échéances des mandats, approbation des renouvellements de mandats et/ou des nouveaux membres du CD
- 9. Questions diverses

#### 16- Questions diverses

Le Président cite les diverses animations qu'il serait possible de mettre en œuvre en 2021, en particulier à l'occasion des rassemblements mensuels. Parmi celles-ci, en parallèle de la bourse d'échanges, quelques démonstrations de métiers de l'automobile. Et à une autre occasion la présentation d'une Ford Mustang ayant appartenu à Johnny Halliday, véhicule acquis récemment par un collectionneur de la région. François **COIRARD** indique à propos de la première animation citée plus haut, qu'elle serait bienvenue car il sera difficile d'attirer public et surtout exposants sur une bourse d'échanges en concurrence avec de nombreuses bourses régionales réputées.

Raymond **ADMAMCZYK** indique au Comité qu'il a suivi ainsi que le secrétaire, en visioconférence, une formation gratuite sur le thème du financement participatif des associations. Il expose les principales difficultés à surmonter pour la réussite d'une telle opération qui s'appuie sur les différents réseaux sociaux et requiert le passage par une plateforme numérique de collecte. (Premier recours au cercle rapproché pour enclencher la cagnotte, préparation en amont de toutes les étapes de la campagne, mobilisation interne d'un groupe de personnes opérationnelles, alimentation des réseaux sociaux et de chaînes internet pour informer de l'avancement d'un projet, etc...). Evidemment tout cela vise à financer la suite de la restauration de la 402. Le Président estime qu'une

équipe spécifique devrait être mise en place pour ce projet. Denis **DEMEULENAERE** expose au sujet de la plateforme numérique de collecte qu'il est préférable d'avoir recours à un site qui n'impose pas de commission et demande l'autorisation d'ouverture d'un compte, le moment venu, auprès du site « HELLOASSO » qui a la particularité de transmettre au bénéficiaire l'intégralité des sommes collectées pour un projet donné, tout en laissant au donateur le libre choix d'attribuer ou non un « pourboire » au site pour son financement. Le comité autorise l'ouverture en temps utile d'un compte auprès de la plateforme « HELLOASSO ». Sont également exposées en séance les conditions suivant lesquelles une association peut délivrer aux donateurs des certificats de déductibilité fiscale.

Arthur **AGOGUE** indique que le réseau INSTAGRAM pourrait être utilisé mais que les publications demandent un minimum de qualité photographique.

François **COIRARD** expose le mécanisme de la « carte de Noël » utilisée par certaines associations pour se financer auprès de donateurs. Ce mécanisme se rapproche du principe du Loto du fait des lots à gagner mais se déroule dans le temps et hors d'une salle. Le Comité juge cette idée intéressante.

Le Président sollicite l'avis du Comité sur la photo à porter sur la plaque 2021. Soit à nouveau la VERMOREL mais à côté d'un autre véhicule ancien d'un de nos adhérents, soit seulement un autre véhicule ancien d'un de nos adhérents. Le Comité retient la seconde proposition.

Le président informe le Comité qu'un lot d'outils de tourneur ainsi qu'un appareil à refaire des clés lui été donné par un commerçant en cycles qui arrête son activité.

Le Président partage son souhait de relancer le projet de « trombinoscope » au sein de l'association.

Enfin en complément de l'information fournie lors du Comité de Direction du 2 octobre dernier, le Président informe que la DYANE donnée par Monsieur Tristan **MESSAGER** à RETROCHAP pourra être enlevée le 29 décembre prochain à QUIBERON au moyen d'un plateau.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met fin à la séance du Comité de Direction à 19 heures.

Rédigé le 18 décembre 2020

Pour Validation

Le secrétaire

Le Président

Denis **DEMEULENAERE** 

Raymond **ADAMCZYK**